




LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 19 décembre. — M. de Broglie a reçu ce matin des dépêches du prince de Talleyrand. Ce diplomate annonce que la conférence se réunira les fêtes du jour de l'an, parce qu'on présume alors la citadelle d'Anvers sera prise, et que les questions relatives à la convention du 22 octobre seront résolues.

— Depuis que les vaisseaux anglais sont rentrés dans les Dunes, les bâtimens français ne se trouvant pas en force pour empêcher la flotte hollandaise de secourir la citadelle d'Anvers, ont été obligés de se tenir à l'écart, et la division du général Tiburce Sebastiani se trouve seul pour fermer l'Escaut.

On prétend que le prince de Talleyrand a fait plusieurs tentatives pour engager le ministère anglais à renvoyer la flotte croiser avec les vaisseaux français à l'embouchure de l'Escaut; mais ses efforts ont échoué. Lord Palmerston et sir J. Graham se sont excusés sur la difficulté de tenir la mer dans la saison actuelle.

— On s'occupe peu dans ce moment de notre politique intérieure qui est tout-à-fait calme. On remarque surtout que la tactique des journaux ultralibéraux, est maintenant de rabaisser la chambre des députés au-dessous de celle des pairs.

— On parle d'une note qui aurait été remise par M. de Broglie à l'ambassadeur de Russie pour solliciter du cabinet russe, une amitié entière en faveur des polonais.

— Un grand nombre de promotions dans les grades supérieurs de l'armée du Nord va avoir lieu incessamment.

— On s'occupe dans ce moment de ce travail au ministère de la guerre.

— On s'occupe beaucoup dans tous nos ports de compléter les équipages de ligne pour la marine de guerre. Nous apprenons de Brest que la division de ces équipages a maintenant 21 compagnies permanentes à terre et un personnel d'environ 1300 hommes à terre.

— La cour royale de Paris a prononcé son arrêt dans l'affaire du comte de Pfaffenhoffen contre le roi Charles X. Elle a ordonné l'exécution pleine et entière de la sentence du tribunal de première instance qui avait condamné Charles X.

— M. Victor Hugo a assigné la comédie française pour qu'elle ait à représenter son drame nouveau : *Le roi s'amuse*.

C'est aujourd'hui que la cause a été appelée au tribunal du commerce. Après un plaidoyer fort long et fort éloquent de M. Odillon-Barrot, M. Chaix d'Estange a pris la parole pour défendre la Comédie française. Les partisans de M. V. Hugo ont interrompu la plaidoirie de M. d'Estange par des sifflets et des cris de : *vive Victor Hugo ! vive la pièce Le roi s'amuse* ! Quelques coups de poing ont été donnés, et il a fallu l'intervention de la force armée pour rétablir le silence. L'audience a été reprise ensuite.

M. Victor Hugo a présenté lui-même sa défense; ainsi qu'il était facile de le prévoir, il a été vivement applaudi, par ses nombreux partisans qui assistaient à l'audience. Nous croyons que cette affaire pourra se prolonger fort tard; ce qui nous empêchera sans doute de donner l'arrêt de la cour.

BELGIQUE.

SIÈGE DE LA CITADELLE.

Anvers, le 20 décembre (midi.)

L'armement des batteries de brèche et des contre-batteries a été définitivement complété dans la matinée, et elles sont en mesure de commencer leurs feux, dès que l'ordre en sera donné.

Le mortier de 1,000 livres a dû être mis en batterie dans la matinée.

La descente souterraine, destinée à préparer le passage du fossé du bastion n^o 2, est très-avancée, et sur le point d'atteindre la contrescarpe à la hauteur des eaux.

Toutes les batteries sont approvisionnées pour commencer un feu soutenu, dès que les batteries de brèche tireront sur la face gauche du bastion numéro 2, dont elles ne sont éloignées que de cinquante mètres (largeur du fossé et du chemin couvert) (Moniteur, partie officielle.)

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, 20 décembre (soir.)

Vingt unième journée du siège.

L'ennemi qui se sent pressé chaque jour davantage a, depuis hier, redoublé son feu; pendant toute la nuit la mousquetterie a été très-vive, et les bombes n'ont pas cessé de sillonner l'air.

Hier dans la soirée, on s'était attendu pendant quelques instans à une attaque de vive force contre la demi-lune pendant la nuit. On a abandonné ce projet, et, dit-on, aussi celui d'attaquer cet ouvrage.

Les batteries de siège et les contre-batteries vont être bientôt complètement armées; on pense qu'elles commenceront leur feu dans la soirée ou demain matin.

Quelques officiers pensent que d'après les calculs que l'art permet d'établir, la défense de la citadelle ne peut guère se prolonger au-delà de dix jours, surtout si le temps, moins mauvais depuis quarante-huit heures, se maintient dans l'état actuel.

On travaille à construire à droite de la porte de Malines, une plate-forme sur laquelle sera placé le beau mortier fondu à Liège, et dont les essais ont si heureusement réussi.

Au total, nous voici comme dans les journées qui ont précédé la prise de la lanette Saint-Laurent, attendant d'un moment à l'autre un événement qu'on ne peut regarder que comme très-prochain.

Anvers, le 19 décembre.

Quelques charriots de poudre sont entrés en ville.

Trois heures. — On aperçoit distinctement une trentaine de Hollandais qui paraissent abandonnés dans la demi-lune; il semble qu'ils n'aient plus aucune communication avec la place.

Cinq heures. — Un pauvre jardinier du village de Kiel qui revenait de la ville vient d'avoir la cuisse emportée par un boulet, sur la chaussée. La frayeur ayant fait fuir tout le monde, cet homme se trouvait sans nulle assistance quand Antoinette Morand cantinière du 25^e, à qui déjà beaucoup de blessés doivent la vie, lui donna les premiers soins malgré le feu continuel de l'ennemi et vint avertir le chirurgien en chef à l'ambulance à Berchem, qui aussitôt envoya chercher le blessé par les infirmiers. Cette homme a été amputé sur le champ. On assure que le maréchal a recommandé la cantinière au ministère de la guerre.

— Monsieur Tu, officier d'administration, dont la belle conduite avait mérité un supplément au dernier ordre du jour du maréchal, vient d'être blessé à la figure.

Sept heures. — On essaie de lancer des grenades avec des mortiers plus petits encore que ceux à la Cohorn. L'expérience réussit à merveille; on voit les grenades éclater sur la crête intérieure du parapet. L'ennemi, que cela inquiète, envoie de nombreuses décharges de ces pierriers.

Neuf heures. — Le temps est très clair. On aperçoit la flotte qui fait mouvement en avant. L'*Euridice* fait de nombreux signaux.

On parle diversement du nombre des blessés de l'armée française; voici jour par jour le chiffre de ceux transportés à l'hôpital de la tranchée, à Berchem :

4 décembre,	5
5 »	18
6 »	10
7 »	34
8 »	21
9 »	40
10 »	38
11 »	34
12 »	16
13 »	46
14 »	30
15 »	12
16 »	26
17 »	19
18 »	44

393

De l'ambulance de Hoboken environ 70

463

Morts environ 104

567

Total des pertes

Ce qui fait à peu près 31 hommes hors de combat par jour l'un dans l'autre.

Dans ce nombre ne sont pas comprises les blessures légères, les simples contusions qui n'ont besoin que d'un premier pansement et qui ne sont point admises à l'ambulance.

NOUVELLES DE L'ESCADRE.

De la rade des Dunes, 13 décembre 1832.

Nos bâtimens sont réparés, ravitaillés, prêts à reprendre la mer. On dit que les deux amiraux, suivis de quelques bâtimens, vont aller dans le Hook de Hollande. Une meilleure nouvelle nous est arrivée; mais nous n'osons encore y croire: une lettre du quartier-général dit qu'il y est bruit de notre venue dans l'Escaut pour aller combattre les forts, et aider à la prise de la citadelle. Fasse le maréchal que cela soit vrai! car nous souffrons de ne pouvoir coopérer à un acte qui doit honorer l'armée française. (Const.)

ANVERS, LE 21 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare* :

Le mauvais état des chemins que la pluie a rendus presque impraticable contrarie toujours les travaux autour de la citadelle.

Outre leur feu de petits mortiers et de fusils de rempart les assiégés ont recours à d'autres moyens que la proximité des assiégeans rendent praticables pour contrarier leurs opérations: on lance de la citadelle une grêle de pierres qui ont atteint plusieurs travailleurs.

On a distinctement vu lors de l'explosion qui eut lieu avant-hier à la citadelle les blindes d'une des batteries près de la butte sauter en l'air. C'était un de leurs fourgons qui avait pris feu.

Les batteries françaises tirent aussi sur l'Escaut: un coup venant de la batterie de Burght a abattu le pavillon d'une canonnière hollandaise. Ces bâtimens qui sont dans les polders ne répondent jamais à ce qu'on dirige contre eux. Ils ne peuvent être que d'un bien faible secours aux Hollandais. Ces canonnières portent trois pièces: deux de douze et une de 36; mais leur peu de profondeur les rend très-faibles pour résister à la manœuvre: du reste ce sont tous bâtimens construits lors du

projet d'expédition de Boulogne. On croit que Chassé donnera l'ordre de les faire sauter, lorsqu'il se verra contraint de capituler, car toute retraite est coupée à la flotille : les équipages pourront se réfugier à la Tête-de-Flandres.

Le feu des assiégeans et des assiégés a pris beaucoup d'intensité ce matin.

Plusieurs fourgons chargés de fusées à la Congrève et de projectiles d'un nouveau genre sont arrivés hier à Berchem et ont pris la direction des tranchées. Il paraît que l'on se propose de presser sous peu le siège avec plus de vigueur.

Nous apprenons en ce moment que c'est par suite d'un mouvement qu'elles ont fait hier après-midi qu'une des chaloupes canonnières hollandaises a eu la poupe emportée, et qu'une autre a eu son pavillon coupé et renversé dans l'eau. Un de ces bâtimens mouillé devant la Tête-de-Flandre avait voulu passer par les coupures faites aux digues pour venir se mettre dans les prairies inondées. C'est alors qu'on a tiré de Burght.

On remarque que les batteries qui tirent sur le bastion de Tolède donnent une fumée très-noire. On croit qu'elles lancent des fusées à la Congrève.

Hier le roi est allé visiter les batteries du fort du Nord; S. M. avait avec elle M. le gouverneur militaire Buzen.

Dans la journée d'hier, deux habitans du Doel ont été arrêtés par ordre d'un colonel de la division Sébastiani, l'un pour avoir jeté dans l'Escaut une bouteille renfermant des papiers qui a été repêchée aussitôt que jetée, et l'autre pour avoir fait des signaux à l'ennemi.

— On nous raconte le trait suivant :

Plusieurs militaires blessés le 20, avaient été transportés à l'ambulance de la tranchée; l'un d'eux, ayant été interrogé sur sa blessure, répondit qu'il n'avait presque rien, et qu'il fallait d'abord panser ses camarades; et lorsqu'on revint vers lui, on s'aperçut que sa blessure était tellement grave qu'il fallut lui couper le bras.

— On a commencé à midi à battre en brèche : la canonnade continue de part et d'autre et devient de plus en plus forte.

Il tombe continuellement dans la rue du Couvent des boulets qui ricochent contre les maisons.

A une heure le fort du Kiel n'était point encore pris, comme on en faisait courir le bruit.

Le fort de Burght tire de temps en temps.

Il est trois heures : le feu est très-vif du côté des assiégeans.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Le siège est entré depuis ce matin dans sa troisième période. La batterie de brèche, composée de 6 pièces de 24 bat la face gauche du bastion de Tolède, sur une largeur de 12 à 15 mètres. Le boulet atteint l'escarpe assez près du niveau de l'eau et la coupe sur une ligne horizontale. On nous rapporte que l'effet de cette batterie est aussi satisfaisant que l'artillerie pouvait le désirer. Les contre-batteries parallèles à la face droite jouent d'enfilade sur ce bastion, ainsi que sur le bastion n° 5 qui fait un feu terrible sur les assiégeans. Les détonations n'ont jamais été plus bruyantes et plus multipliées. L'attaque et la défense n'ont jamais été plus bruyantes et plus multipliées.

On paraît avoir renoncé, comme à une opération inutile, à la prise de la demi lune intermédiaire dans laquelle se trouvent beaucoup de soldats hollandais qui, par la destruction du pont de secours, ne peuvent rentrer à la citadelle.

Plusieurs boulets des contre batteries, dépassant les parapets sont tombés, comme nous en avons manifesté la crainte, dans la rue de la Cuiller. Ce quartier est en partie abandonné.

L'armée française sur le Bas-Escaut a combiné toutes ses opérations de manière à intercepter toute communication et à défier l'escadre hollandaise. La rive droite est défendue depuis l'arrivée des Français (le 23 novembre) depuis l'écluse Boorgat, jusqu'à la coupure sous le fort Lillo, par le 2^m bataillon du 39^m de ligne, brigade Voïrol, division Richard.

On a reçu aujourd'hui des rapports officiels sur les opérations des divisions Sébastiani et Achard; elles sont parvenues, malgré de nombreuses diffi-

cultés et sans éprouver de grandes pertes, à occuper les deux rives de l'Escaut, à y établir des forts et des batteries et à forcer l'escadre hollandaise à se retirer. Mais il est devenu impossible à cette escadre de porter le moindre secours à la citadelle, et même d'inquiéter les positions prises par l'armée française. Le général Chassé n'a plus de moyen de retraite, il faut qu'il se résigne ou à capituler ou à subir les rigueurs d'un assaut. Plusieurs officiers d'artillerie des divisions Sébastiani et Achard se sont distingués.

BRUXELLES, LE 21 DÉCEMBRE.

Le cour de cassation a admis hier matin, par un arrêt renfermant un grand nombre de considérans, le pourvoi du sieur Galle, demandant la nullité des votes des 17 électeurs, que le conseil provincial de Liège avait admis à voter et a renvoyé pour y être statué sur leur qualité d'électeurs, devant le conseil communal de Hasselt; et, en cas d'appel, devant le conseil provincial du Limbourg.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 20 décembre. — MM. Lebeau, Goblet, Rogier, de Mérode et Duvivier sont au banc des ministres.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion sur les articles du budget des voies et moyens.

M. d'Hoffsmidt a proposé l'amendement suivant, destiné à former l'article 5.

La loi du 29 décembre 1831, avec la modification continue et l'article précédent, sera seule applicable aux parties du Luxembourg et du Limbourg cédées par le traité du 15 novembre 1831.

Après un long débat auquel prennent part MM. Berger, de Robaulx, Faider, Dubois, Julien et Osy, cet amendement est rejeté.

M. le président donne lecture de deux amendemens de M. Gendebien, sur l'art 4.

1^{er}. Par dérogation à l'article 49 de la loi du 28 juin 1832, lorsqu'il n'y a qu'un foyer dans une maison ou bâtiment, il est exempt de l'impôt.

2^o Par extension à l'article de la loi du 28 juin 1822, sont exempts de la contribution personnelle tous foyers à l'usage des usines et fabriques.

Le premier de ces amendemens est rejeté sur les observations de MM. Duvivier et de Robaulx, et le second est adopté presque à l'unanimité.

Lecture est donnée de l'amendement de M. de Robiano de Borsbeek :

« A dater du 1^{er} janvier 1833 les déclarations de successions en ligne directe, d'où il ne résulterait aucun paiement à faire au trésor, ne seront plus exigées. »

M. de Robiano de Borsbeek dit que ces déclarations ne produisant rien au trésor, il n'y aurait point d'inconvénient à les supprimer dès maintenant; il fait beaucoup valoir l'avantage politique qu'il y aurait à accorder ce bienfait à la Belgique au moment où la majoration de plusieurs impôts est votée.

Cet amendement n'est pas appuyé.

M. Corbisier à la parole pour développer la disposition suivante :

« D'après les dispositions qui précèdent le budget ordinaire des recettes pour l'exercice de 1833, sera fixé à la somme de..., conformément au tableau annexé à la présente loi. »

M. Corbisier déclare qu'il laisse la somme en blanc pour les modifications qui ont été adoptées par suite des amendemens.

La proposition de M. Corbisier est sous-amendée par MM. Mary, d'Elhoulgne, Rodenbach et Osy.

La rédaction suivante est adoptée :

« D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes pour l'exercice de 1833 sera évalué à la somme de francs... et à la somme de..., conformément aux deux tableaux annexés. »

L'assemblée paraît satisfaite en tous points; le second tableau a rapport aux produits présumés des territoires cédés à la Hollande.

M. le président donne lecture de l'article 5 du projet.

La présente loi sera exécutoire le 1^{er} janvier 1833.

Cet article est adopté sans réclamation.

Le vote définitif de la loi aura lieu samedi.

M. Zoude est appelé à la tribune pour développer sa proposition ayant pour but de proroger l'existence du tarif protecteur sur les fers, et de faire prononcer la prohibition absolue du transit par terre du fer étranger.

Sa proposition est appuyée, et immédiatement prise en considération; elle est renvoyée à la commission du commerce et de l'industrie.

M. Seron développe la proposition relative à l'ajournement de la dépréciation des pièces de 5 et de 10 florins. La proposition est appuyée.

La discussion est ouverte sur la prise en considération

M. Denef exprime la crainte qu'en admettant la proposition de M. Seron, les Hollandais ne nous envoient une grande quantité de leurs pièces. Il prie le ministre des finances de donner des explications à cet égard.

M. Duvivier fait remarquer qu'il ne s'agit que de la prise en considération

La proposition est prise en considération. Elle est renvoyée à la commission des finances.

M. Dalhougne nommé rapporteur du projet de loi sur les distilleries, annonce que son travail est prêt. La chambre en ordonne l'impression et la distribution aux membres.

LIÈGE, LE 22 DÉCEMBRE.

(Correspondance particulière.)

Anvers, 21 décembre, 5 heures du soir.

Jamais, depuis l'ouverture du siège, le canon et la fusillade ne s'étaient fait entendre aussi fort que la nuit dernière. On n'entendait plus des détonations partielles de deux ou trois pièces, mais des salves entières; c'étaient des roulemens sans intervalle qui ébranlaient toute la ville. Quelque habitué que l'on soit maintenant au bruit du canon, peu de personnes ont pu fermer l'œil au fracas épouvantable de l'artillerie française, et, il faut le dire, celle de la citadelle ne parlait pas moins haut.

La matinée a été plus terrible encore. Les batteries de brèche ont ouvert leur feu à 11 heures et demie du matin contre le bastion de Tolède. Elles ont tiré avec une vivacité incroyable et ont été vigoureusement soutenues par les contre-batteries.

On peut voir, des tours d'Anvers, l'effet terrible que ces batteries produisent contre la citadelle. Les parties supérieures des bastions de Tolède et de Hernando sont comme mouvantes: la terre des embrasures, les débris de blindes et de murailles sautent de toutes parts sous l'effort incessant des boulets français. Je vous ai déjà dit que les batteries de brèche sont à 30 mètres du rempart. Vous aurez une idée de la vivacité du feu et du tapage qui se fait ici, quand vous saurez que l'on compte huit détonations par minute, et que plusieurs pièces tirent à la fois. Quant à la fusillade, elle ne cesse pas un seul instant.

L'artillerie de la citadelle a répondu avec vigueur pendant quelque temps. Son feu s'est ralenti depuis quelques heures.

Aujourd'hui, à une heure, on a fait usage contre la citadelle, du fameux mortier, l'effet en a été terrible. La première bombe est tombée au centre du bastion qui donne sur l'esplanade. Le feu s'est manifesté, quelques momens après, dans le corps de la place.

La seconde bombe a éclaté en l'air vis-à-vis la salle de spectacle; cet accident n'a pas eu de suites malheureuses. Les 3^e et 4^e sont tombées à droite de la porte de l'esplanade où les bombes ont éclaté avec un bruit effroyable.

Le fort de Burght a tiré aujourd'hui sur les canonniers; elles ont été obligées de changer de position.

Les Français ont renoncé à s'emparer de la demi-lune contre laquelle deux attaques avaient été précédemment dirigées.

M. Duboch, commandant du génie, à Anvers, a reçu l'ordre de tenir les eaux des fossés à la hauteur de la basse marée.

Trois officiers du génie belge viennent de recevoir l'ordre de partir sur-le-champ pour Venloo, où l'on élève de nouvelles fortifications.

A 4 heures 1/4 un petit magasin de projectiles a sauté dans l'intérieur de la citadelle.

Le célèbre peintre Charlet est de retour à Anvers.

Le *Courier* anglais publie la pièce suivante dont les termes et les dispositions ne prouvent autre chose si ce n'est que l'attitude armée de la Prusse sur la Meuse n'a pour objet que de garantir que l'expédition française sera restreinte dans les limites du traité de Londres :

Déclaration de la Prusse faite à la confédération germanique, le 6 décembre.

Il est connu à la sérénissime diète que l'Angleterre et la France ont projeté des mesures coercitives contre la Hollande dans le but de mettre à exécution les 24 articles du traité de Londres du 15 novembre 1831, et conformément aux modifications qui y ont été faites par des négociations ultérieures.

Quoique ces mesures coercitives, d'après les termes d'une convention conclue entre les deux puissances susdites, soient limitées à la prise de la citadelle d'Anvers, il est impossible, en cas de résistance de la part de la Hollande, de concevoir un pareil état de choses sans guerre, et de regarder cette guerre entre la Hollande et les deux puissances comme n'étant pas, d'après le cours des événemens, d'un extrême danger pour la paix générale de l'Europe.

L'Autriche, la Prusse et la Russie n'ont pas manqué de faire des démarches pour s'opposer à ces mesures de contrainte contre un état indépendant comme la Hollande, en même temps que ces trois puissances ont refusé d'y prendre part et de les approuver.

Cependant comme la Grande Bretagne et la France, dans leur position particulière et dans l'état de leurs relations avec

Belgique, croient avoir des motifs de persister dans leur résolution une fois prise, le soussigné représentant de la Prusse, en conséquence de la communication confidentielle, et il y a quelque temps, aux légations fédérales, a été autorisé à déclarer pour faire partie d'un protocole de la Prusse, que des ordres ont été donnés par le roi son maître au 7^e corps d'armée qui jusqu'ici a stationné en Westphalie, de passer le Rhin et prendre position entre Aix-la-Chapelle et Gielders dans le but de couvrir les frontières du côté de la Belgique et de la Hollande sur la rive droite de la Meuse, et qu'en même temps le 8^e corps établi sur le Rhin serve de réserve à ces forces.

Information du but de cette mesure de précaution a déjà été donnée à la Grande-Bretagne et à la France par la Prusse, que la Meuse ne soit pas franchie, ni la rive droite de la rivière compromise en aucune manière par les troupes belges, hollandaises ou belges qui peuvent être en hostilité avec la citadelle d'Anvers.

Le soussigné averti d'ordres supérieurs, le soussigné communique ce qu'il a vu en même temps le 8^e corps établi sur le Rhin serve de réserve à ces forces.

Signé NAGLER.

On écrit de Gand, 20 décembre :

Le *Messenger de Gand* annonce que les premiers politiques de la citadelle sont au secret le plus rigoureux, que la police a fait suspendre tout-hier durant quelques momens la distribution de sa feuille, et que des dispositions seront prises pour transporter ses presses hors de la ville.

A en croire les bruits de ville, il s'agirait d'une autre chose que d'un délit de presse.

Le *Messenger de Gand* n'a pas paru hier soir. On parle des difficultés qui se seraient élevées au sujet de la signature d'un imprimeur responsable.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Dans la séance des états-généraux du 18, le ministre des affaires étrangères a fait au nom de S. M., les communications relatives à la marche des négociations entre notre cabinet, ceux de Londres et de Paris, depuis le dernier rapport fait à la chambre.

Notre gouvernement s'est montré prêt à souscrire dans un court délai au projet de traité présenté par la Prusse, modifié par notre cabinet, mais à Londres et à Paris on n'était pas satisfait. Lord Grey a répondu à notre ambassadeur à Londres, que le projet donnera lieu à des nouvelles négociations, et qu'en tous cas la citadelle d'Anvers devrait être préalablement évacuée; à Paris on répondait dans le même sens.

Le ministre témoigne ensuite combien la Néerlande ainsi que les puissances, désirent la paix, mais une paix, en harmonie avec l'honneur et l'existence du pays, si nous ne pouvons l'obtenir nous devons continuer de défendre nos droits, notre liberté et notre indépendance, contre tous ceux qui l'attaquent, en nous confiant à la providence.

Le ministre dit enfin que la Néerlande est toujours prête à reprendre les négociations sur un pied convenable pour un état indépendant.

En voyant il y a quelques jours dans un journal de Bruxelles l'annonce d'une exposition d'objets d'art, je me suis rappelé qu'il y a environ deux ans, nous avions été témoins d'une exposition de tableaux qui, pour la première fois, était remarquable; car on y comptait des tableaux de nos meilleurs peintres belges, entre autres de Hellemans, Ducroene, de Yoncke, Van der Porten, Delvaux, Ducoron, etc. Je me rappelle aussi que notre public s'était empressé de prendre part à cette innovation, car la société qui d'abord comptait peu de membres s'est rapidement augmentée et à la fin elle est devenue assez nombreuse pour permettre à la commission de faire bon nombre d'acquisitions. Les amateurs aussi ont pris part à cette régénération; les plus jolis tableaux de l'exposition furent achetés par eux. Je crois me rappeler qu'une somme de quatre ou cinq mille francs servit à acheter 30 à 40 tableaux, ce qui étonna beaucoup quelques amateurs qui avaient dédaigné de nous envoyer quelques uns de leurs ouvrages.

Je pense que si la commission se réunissait et annonçait une exposition pour le mois d'avril 1833, tous les anciens amateurs s'empresseraient de souscrire de nouveau à une institution qui nous manque et qui servirait à propager le goût des arts et du dessin parmi nous.

Un membre de la société pour l'encouragement des beaux-arts.

THÉÂTRE. — Revue.

À propos de l'opposition vigoureuse, qui s'est élevée dimanche dernier, contre le système vicieux que l'administration s'obstine à suivre, la régence s'est donné la peine de rappeler de nouveau l'art. 17 du règlement sur la police de la salle du spectacle.

Nous nous garderons bien de donner à cette pièce remarquable plus d'importance qu'elle ne mérite actuellement; nous voulons croire que l'administration municipale n'a été guidée que par une intention louable, celle de prévenir des désordres plus graves.

Nous ne chercherons pas davantage à faire ressortir tout ce qu'il y a d'élastique et de profondément absurde dans cette disposition réglementaire dont la tournure de rédaction est si ridicule et si insuffisamment l'origine. Il y a long-temps qu'on en a fait justice.

Il nous suffira de dire que jamais réglemens de police et arrêtés de régence ne seront assez puissants pour empêcher de siffler même une bonne pièce ou un bon acteur, par la

même raison qu'on ne peut empêcher personne de les applaudir; ensuite parce que nous n'avons vu nulle part que les réglemens de police soient délaissés, par une autorité quelconque, compétens pour décider des questions littéraires, quelque innocentes qu'elles soient. Où en serait donc la liberté des opinions au théâtre, si l'on n'avait pas le droit de les manifester hautement, si elles étaient condamnées à se taire devant l'écharpe d'un commissaire de police?

Qu'on dise, après cela, que les sifflets font plus de bruit que les applaudissemens, et par cela même tendent à troubler l'ordre, ce sera purement et simplement une question de fait que des experts seront chargés de décider. Nous ne pouvons pas nous prononcer à cet égard.

Voilà, en peu de mots, notre profession de foi relativement à l'art. 17 du règlement sur la police du spectacle. Nous espérons bien qu'il n'en sera plus question, et que MM. les agens de police porteront en d'autres lieux leurs figures sinistres et menaçantes.

Nous inviterons, en dernier lieu, l'administration à faire droit aux nombreux griefs dont le reproche lui a été si souvent adressé de la part des abonnés. Elle seule devient, par son obstination, responsable des troubles que le mécontentement pourrait occasionner. C'est à elle à y mettre fin.

La *Grande Aventure*, de MM. Scribe et Warner, n'a étonné personne lundi dernier. Bien que ce vaudeville ait été représenté au Gymnase, c'est une bouffonnerie qui n'est rien moins que sentimentale et qui ne peut avoir de valeur que par le jeu de la scène et la physionomie des acteurs. Nous n'avons rien vu de tout cela lundi dernier: Bougnol, dans le rôle du barbier-bergiste, était sans physionomie et se donnait beaucoup de peine pour faire rire, ce qui fait qu'on ne riait pas du tout; le reste ne valait pas mieux.

La *Seconde Année*, charmante comédie de Scribe, que nous connaissons déjà, nous a été rendue mardi après bien des instances. Elle a été jouée d'une manière remarquable, surtout par Derancourt qui s'y est montré comédien fort distingué. Cette pièce a fait le plus grand plaisir et a été accueillie par des applaudissemens unanimes. — Avis à l'administration.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 22 décembre.

Pain de seigle, 14 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 20 c.
Pain dit de ménage, 24 1/2 c.

AVIS IMPORTANT.

Le receveur des contributions directes des quartiers du Sud et de l'Est, prie tous les contribuables de venir payer, sans aucun retard, les deux tiers de la contribution foncière de 1833, dont la perception par anticipation est autorisée par la loi du 8 de ce mois.

Liège, le 21 décembre 1832.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 23 décembre, abonnement courant, *Masaniello*, opéra en trois actes, précédé par la *Demoiselle à Marier*, ou la *première entrevue*, vaudeville en un acte de Messieurs Scribe et Melesville. Le spectacle sera terminé par la *Grande Aventure* ou à qui la faute, vaudeville en un acte de MM. Scribe et Warner.

Nota. MM. les abonnés qui voudront conserver leur loge pour la représentation de lundi, sont priés de vouloir bien en faire prévenir l'administration le dimanche, avant deux heures après-midi.

Lundi, 24 décembre, abonnement suspendu, la reprise de *Fra Diavolo*, opéra en trois actes, suivi par la première représentation de la *Cheminée de 748*, vaudeville en un acte. Le spectacle commencera par les *Premières Amours*, vaudeville en un acte.

Il paraîtra demain un Supplément.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 15 décembre 1832, on a PERDU à Ampsin ou dans les environs, une MONTRE en or avec un cordon noir, indiquant les jours du mois, de la semaine etc. Récompense de sa valeur à qui la remettra au notaire FARCY, à Villers, ou au n° 620, rue Gérardrie, à Liège. 143

Dimanche 23, à midi, on JOUERA un COCHON aux quilles, chez REGNIER, faub. St-Gilles, au Cygne, n° 273. 149

BAL le 25 décembre, chez DÖFFLEIN-GRISSARD, à la Grande Salle, au moulin, dans la petite voie à Herstal. Il commencera à 6 heures. 121

Dimanche et lundi, on JETTERA une ROUE de DINDONS chez DEBEUR, faubourg St. Gilles, n° 28. 78

Au GASTRONOME, Pont-d'Ile, l'on reçoit chaque semaine pâtés de foie gras de Strasbourg et de différens gibiers, truffes fraîches, chevreuils, ponlards et dindes truffées et non truffées, faisans de Bohême, perdreaux rouges, jambon de Westphalie, pieds et cotelettes truffés, etc. 724

Bon VIN de pays à 60 centimes la bouteille, rue de la Rose, n° 472, à la Grosse Bouteille.

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

GHAYE fils, rue Vinave-d'Ile n° 36, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de Paris, une assortment de CHAPEAUX à la mode en feutre imperméable, de toute première qualité, ainsi qu'une grande quantité de chapeaux imperméables en soie de Berlin. 240

Victor MASSART, Marchand-Bottier, rue des Mineurs, n° 29, a l'honneur d'annoncer qu'on trouve chez lui UN TRES-BEL ASSORTIMENT DE SOULIERS DE DANSE, confectionnés d'après les meilleurs MODELES DE PARIS. 97

TART, derrière l'Hôtel-de-Ville, vient de recevoir Figue de Smyrne, Prunes de Tours et de Ste-Catherine, Raisins muscats grappés, Marrons de Lyon, Oranges de Villanova, diverses Pâtes d'Italie, Moutardes anglaise et de Paris, Huile Vierge d'Aix, Vinaigres de Maille et d'Orléans, Fromages de Gruyère, de Schapsiger et d'Hollande, Anchois nouveaux, etc

A. DUVIVIER, entepreneur de ventes, rue Velbruck occupée à faire le catalogue d'une VENTE DE LIVRES qui doit avoir lieu incessamment, a l'honneur de prévenir les personnes qui auraient des livres à vendre, de lui en faire parvenir le plutôt possible la note quelque petite qu'elle soit. Elle portera le plus grand soin au classement et à la vente, qui est avantageuse en ce moment. 116

Le 14 janvier 1833 et jours suivans, Mlle. NANTHON, héritière bénéficiaire de son frère vivant directeur du théâtre de Liège, fera VENDRE à l'encan tout ce qui constitue la succession, consistant dans un magasin considérable de COSTUME de théâtre en tous genres, quantité de décoration, pièces de toile et de métrinos, magasin de musique, autres objets nécessaires aux représentations théâtrales, meubles, effets d'habillemens et autres.

Cette vente aura lieu à la porte d'entrée de la salle de spectacle, tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée.

Toute réclamation d'objets compris dans l'inventaire devra être faite avant le cinq janvier prochain, en déposant les pièces à l'appuy en l'étude, à Liège, du notaire KEPPELNE, pour qu'il y soit fait droit avant la vente.

MM. les créanciers sont invités à déposer, à bref délai, copie de leurs titres au même lieu, et à s'y réunir le 7 janvier trois heures de relevée, pour examiner les pièces déposées à l'appuy des révéndications et donner leurs avis.

Faculté d'acquérir des BIENS fonds ruraux, par suite de surenchère.

Il résulte d'un procès-verbal, reçu par Maître Philippe SERVAIS, notaire à Liège, sous la date du 20 décembre 1832, que les immeubles dont la désignation suit, ont été provisoirement adjugés, savoir :

- 1° Les bâtimens d'exploitation de la ferme dite de Goaha, avec le pourprés, d'une contenance de un bonnier métrique 74 perches 36 aunes, au prix de 2010
 - 2° Une prairie, dite le pré Gilles Simon, contenant 59 perches 92 aunes. 420
 - 3° Une pièce de terre, nommée Halbaustock, contenant 37 perches 5 aunes. 260
 - 4° Un verger dit le Grand-Pré, contenant 36 perches 40 aunes. 480
 - 5° Une pièce de terre, dite Terre en Bois, d'une contenance de 1 bon met. 96 perches 18 aunes. 1700
- Dans cette dernière somme de 1700 fls., sont compris les capitaux de 3 rentes en nature.
- Les biens indiqués sous les 5 n° ci-dessus, sont situés en lieu dit Goaha, commune de Flémalle Haute.
- 6° Une prairie, située en la même commune, sous les Vignes, et contenant 10 perches 89 aunes. 170
 - 7° Une pièce de terre, située en lieu dit Pennes des Monts, commune de Mons, contenant 21 perches 90 aunes. 270
 - 8° Une idem, en lieu dit Grand-Trixhe, contenant 2 bonniers 17 perches 43 aunes. 1800
 - 9° Une idem, au même endroit, dite Trixhe-Hesbaie, et contenant 2 bon. 38 perches 22 aunes. 1600
 - 10° Une idem, en lieu dit Tapéne, de la contenance de 43 perches 59 aunes. 1045
 - 11° Une idem, au même lieu, contenant 21 perches 79 aunes. 350
 - 12° Une idem, en lieu nommé Loustriche, contenant 13 perches 8 aunes. 210
 - 13° Une idem, nommée Trixhe Nifette, contenant 32 perches 69 aunes. 425
 - 14° Une idem, appelée Neuf-Pré, d'une contenance de 56 perches 67 aunes. 1400
 - 15° Une idem, audit lieu de Loustriche, de 1 bon. 44 perch. 71 aunes. 2560
 - 16° Une idem, en lieu nommé Haute-Loustriche, contenant 87 perch. 18 aunes. 1860
 - 17° Une idem, à la Voie des Prêtres, contenant 13 perches 8 aunes. 220

Ces dix dernières pièces de terre sont situées en la commune de Flémalle-Grande.

18° Une maison, jardin et autres dépendances avec un terrain, dit la Paire. 3313 70

Les capitaux de 5 rentes en argent, grevant cette maison, sont compris dans cette somme de 3313 fls. 70 cents.

19° Une prairie, en lieu nommé Tilloux, contenant 17 perches 48 aunes. 840

20° Et une pièce de terre, au Lavenx, d'une contenance de 28 perches 44 aunes. 960

Ces trois derniers articles sont situés en la commune de Jemeppe-sur-Meuse.

Les conditions de la vente dont il s'agit, donnent, aux personnes solvables, le droit de surenchérir tous ou partie de ces immeubles, d'un dixième des prix indiqués; et ce, au moyen d'une déclaration à faire devant ledit notaire SERVAIS, laquelle peut être reçue, jusques et inclus le 27 dud'it mois de décembre. 139

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de F. THONNARD, cour de hospices, on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc

Demain lundi, il sera VENDU à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, 3 guitares, un service à café, un secrétaire en acajou, 3 beaux canapés et 2 fauteils rembourrés, une quantité d'habillemens, linges, meubles, etc.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

** La direction a l'honneur d'informer le public, qu'après le premier janvier 1833 et jusqu'à révocation du présent avis elle continuera de recevoir les pièces de dix et de cinq florins au taux antérieurement établi (frs 21-16 40/100 pour les pièces de 10 fls.) tant au trésor de la Société Générale à Bruxelles, que dans les caisses de ses agens dans les différentes villes du royaume.

Dans le cas de révocation de cette mesure, le public en sera informé, au moins huit jours d'avance. 90

MAISON à LOUER avec tannerie, rue des Tanneurs, n° 87, on peut louer la tannerie séparément. 326

Jeudi trois janvier mil huit cent trente trois, aux deux heures de l'après-midi, les représentants Jean François Danthine feront exposer en VENTE, par devant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Péron, à Herve, n° 432, par le ministère de M. DEMONCEAU, notaire, à Herve, à ce commis par le tribunal séant à Verviers, DEUX MAISONS contigües, situées dans la ville de Herve, rue du Péron, joignant du nord à la maison de Hubert Renken, du midi, à la place de la maison démolie qui fut à Nicolas Chefnex et à la rue.

S'adresser audit notaire à Herve, en Potière, n° 448. 77

Jeudi, 27 décembre 1832, 2 heures de relevée, le notaire RENOZ VENDRA, en son étude, rue d'Amay, une MAISON, sise à Liège, faubourg d'Amersœur, n° 121. S'adresser audit notaire. 84

() A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au premier janvier 1833,

Un ATELIER de fabrique bâti en pierres et briques, couvert en ardoises, avec deux roues dans l'intérieur du bâtiment; un bon coup d'eau de 10 1/2 mètres, huit pieds de chute, trois appartemens de machines à filer, deux drousettes surnuméraires, une fonderie à trois bacs, un lavoir, une place pour trois ou quatre machines à lainer, une maison à huit places pour le maître foulon, un quartier à trois places pour le contre-maître, une écurie pour trois chevaux, une remise, une place pour mettre la terre à foulon, deux jardins, une prairie d'environ un bonnier; le tout situé à CEREXHE HEUSEUR, canton de Fléron, à 10 kilomètres, deux lieues de Liège, 12 kilomètres, 2 1/2 de Verviers. S'adresser à Maître DE BEFVE, notaire à Liège, ou à M. GREGOIRE, propriétaire à la Passeroule, commune de Dison.

A LOUER pour le Noël prochain, une MAISON, située rue St-Jean, n° 766 S'adresser place St-Pierre, n° 873. 885

On DEMANDE un aide en pharmacie bien instruit, ce muni de bons certificats, au n° 697, rue St-Severin. 998

() VENTE par licitation pour sortir de l'indivision.

Le lundi, 14 janvier 1833, à dix heures, on VENDRA aux enchères publiques, par le ministère du notaire PAQUE, et par devant M. le juge de paix du quartier du Sud, en son bureau, rue Saint-Jean-en-Ile, n° 794, la belle et très-spacieuse MAISON, sise à Liège, place derrière Saint-Paul, n° 524; consistant en deux appartemens complets; parfaitement séparés et pouvant également être réunis, porte cochère, jardin, écurie et remise. Cette propriété est à voir tous les jours de dix à une heure en s'adressant rue Saint-Hubert, n° 587, et pour connaître les conditions à M. le juge de paix et au notaire. — Il sera accordé des facilités à acquéreur.

A LOUER, en tout ou en partie, une MAISON restaurée à neuf, ayant deux entrées et un grand jardin, située aux Bases-Wez, n° 147, faubourg d'Amersœur. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits en Sock, n° 1138. 5

A LOUER pour le 1^{er} février prochain, un beau QUARTIER indépendant, situé quai Saint-Léonard, composé de 2 pièces au rez-de-chaussée, deux au premier étage et deux au second, beau grenier, cuisine, cave, plus un jardin y contigu. S'adresser rue du Pont, n° 883. 402

Belle VENTE de BOIS Taillis et haute Futaye.

Lundi 31 décembre 1832, à 10 heures précises du matin, madame la baronne de Goer de Herve de Bierset, fera vendre en sa ferme de Natime, par le ministère du notaire DELVAUX, une quantité de portions de beaux bois taillis, croissant dans ses bois de Natime et Pailloumont; plus quantité de portions de bois de haute futaye, dans lesquelles se trouvent plusieurs beaux chênes d'une grosseur extraordinaire, dont un à 5 aunes 2 palmes (13 pieds) de circonférence; hêtres, érables, etc., croissant dans son bois de Haledet, coupe de l'année dernière. A crédit.

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR.

EN VENTE :

ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou TABLEAU DES FONCTIONNAIRES composant les Autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1833. Revu avec la plus grande exactitude, et rédigé d'après des renseignemens officiels sur les changemens survenus dans la réorganisation des Autorités de la province.

Volume in-18 de 348 pages, bien imprimé, sur beau papier, broché et rogné, couverture imprimée. Prix 1 franc 20 cent. (56 cents.)

Le même cartonné, papier maroquiné et étiqueté, 1 franc 70 centimes (80 cents.)

- A Liège, chez J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale.
- A Auhel, chez H. J. MATHIAS, libraire.
- A Waremmé, chez RENSON, libraire.
- A Huy, chez L. GODIN et fils, H. KNOPS, libraires.
- A Verviers, chez RENARD-CROISIER.
- A Spa, chez DOMMARTIN, libraire.
- A Stavelot, chez TALBOT, agent d'affaires.
- A Dolhain-Limbourg, chez J. F. PAGNOUL.

() Jeudi, 27 décembre 1832, à neuf heures précises, dans le chantier des sieurs L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX VENDRA une quantité des plus considérables de BOIS SCIES, savoir: une très-grande quantité de planches et quartiers de chêne, dont la plus grande partie est fort sèche, de toute longueur, jusqu'à 12, 14, 15, 16, 17 et 18 pieds; beaucoup de barreaux et feuilletts; une quantité extraordinaire de wères, terrases et possolets; une très-grande partie de horrons de chêne, de frêne, de noyer, d'orme et de sapins de 1 1/4 pouce; une quantité extraordinaire de planches, quartiers et barreaux de hêtre et de planches et lattes de bois blancs; pièces de sapin de 23 et 24 pieds, de 4 et 4 1/2 sur 2 1/2 et 3 pouces; une roue d'usine, toute neuve, mais non montée; plusieurs cents de rais et jantes; une belle nacelle, dite passe cheval, toute neuve, etc., etc. Argent comptant.

Nb. — On commencera à neuf heures précises, par la partie de planches de bois blanc, pour tâcher de finir en un jour. et si on ne le peut pas, on continuera le lendemain à la même heure.

Le mercredi deux janvier 1833, à neuf heures du matin, les représentans de M. Walthère CHEFNEUX, feront VENDRE publiquement par le ministère du notaire DELIEGE, chez M. Rolland, à Soumagne.

Premier Lot. — Une maison, bâtimens d'exploitation et 130 perches 782 palmes de jardin et prairie; en trois pièces, situé, le tout contigu, en lieu dit Voye des Morts, commune de Soumagne.

2^e Lot. — Une maison, bâtimens d'exploitation, jardin légumier et 150 perches 400 palmes de prairie, en quatre pièces, situé le tout en lieu dit Voyes des Vaches, commune d'Olne.

3^e Lot. — Une maison, magasin, écurie, remise, cour et jardin avec un verger derrière, contenant le tout soixante-une perches environ, situé à la Belle Pierre, commune de Xhendelesse.

4^e Lot. — Une maison, bâtimens d'exploitation et 431 perches 52 aunes de prairie, en cinq pièces, situés au Bois l'Évêque, commune de Soumagne.

5^e Lot. — 8 florins 83 cents de rente, due par L. Deliege, de Battice.

6^e Lot. — 3 Florins de rente, due par F. Collette, d'Oneux.

7^e Lot. — 14 Florins 20 cents de rente, due par M. M. Le jeune, de Xhendelesse.

8^e Lot. — 4 Florins 25 cents de rente, due par le même.

9^e Lot. — 43 Florins 7 cents de rente, due par la V^e Mi-drolet, de Soumagne.

10^e Lot. — Un capital de 240 florins des Pays-Bas, exigible le 20 février 1840, due par Beaujean, de Xhendelesse.

11^e Lot. — Un autre, de 408 florins 40 cents, exigible le 2 mars 1842, dû par M. J. Chefnex.

12^e Lot. — 43,960 de la houillère de Wergifosse.

VENTE CONSIDÉRABLE DE LIVRES

Pour cause de décès.

Laquelle aura lieu mardi 8 et jeudi 10 janvier et jours suivans s'il y a lieu, à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des hospices, le catalogue se clôturera et se distribuera dans les premiers jours dudit mois. Les personnes qui, ayant des livres à VENDRE, désireraient profiter de cette occasion qui ne manquera pas de réunir beaucoup d'acheteurs, sont prévenues qu'elles n'auront aucun frais de catalogue ni d'annonces à supporter à raison de chaque ouvrage adjugé au delà d'un florin, l'entrepreneur chargé de cette vente prend ces frais à lui, s'étant arrangé avec un imprimeur aussi raisonnable sur son salaire que curieux dans la confection des catalogues.

S'adresser pour la remise des relevés de livres et pour toutes communications, concernant la vente, à la dite salle rue Féronstrée, n° 743.

A LOUER présentement un QUARTIER se composant de cinq pièces au 1^{er}, avec jouissance d'un jardin, quai de la Sauvinière, n° 832. 136

() ADJUDICATION D'IMMEUBLES ET RENTES.

Elle aura lieu par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre; savoir: les immeubles le 3 janvier et les rentes le 4 du même mois, 10 heures précises du matin.

Désignation des immeubles :

1^o Une maison très-vaste, connue sous la dénomination de la Ferme de la Vache, sise à Liège, rue Pierreuse, n° 202, avec étables, écurie et autres bâtimens et 4 bonniers 96 perches 34 aunes de jardins potagers et prairies; le tout bien exposé en plein rapport.

2^o Une maison, sise en cette ville, en ladite rue Pierreuse, n° 203, avec un petit jardin, contenant 49 aunes.

3^o Une autre maison, n° 204, située en la même rue, avec un jardin de la contenance de 3 perches 88 aunes.

4^o Une autre cotée 205, servant de maison de maître, située en la même rue, avec un beau jardin, contenant 35 perches, 74 aunes.

5^o Une autre maison, en la même rue, n° 287.

6^o Une autre maison très-vaste, avec porte cochère, remise, écurie, grande cour et un bâtiment fort spacieux au fond de la cour, située à Liège, rue fond St. Servais, n° 478, ayant été occupée par M^{me} de Sonval, de Wamont.

7^o Et une pièce de terre ou prairie, contenant 2 bonniers 4 perches 90 aunes, située en la commune de Bovenstier, exploitée par la V^e Jacques Léonard, dudit lieu.

Désignation des rentes :

1^o Une de 336 francs, au capital de 11,199 francs, due par la dame Defraigne, V^e Bernimolin.

2^o Une autre d'un muid d'épeautre, effractionnée à 3 fls. Bbt. Liège, due par la V^e Parté, d'Amay.

3^o Une de 178 frs. 69 c., au capital de 8,022 frs. 79 c., due par M^{me} d'Omalus de Halloy.

4^o Une de 25 francs 83 centimes, due par Guillaume Baré, de St. Georges.

5^o Une de 122 litrons 85 dés (4 setiers) d'épeautre, due par M. de Favereaux.

6^o Une de 48 francs, au capital de 4,600 francs, due par Étienne Charlier de Pitet.

7^o Une de 5 setiers 1/2, ou 168 litrons 92 dés d'épeautre, due par M. Paquai, de St. Georges.

8^o Une de 4 muids, ou 982 litrons 78 dés d'épeautre, due par Gilles Distexhe, de St. Georges.

9^o Une de 9 francs 72 centimes, due par Joseph Hans, d'Anthin.

10^o Une de 8 francs 23 c., due par M. de Thierry, au capital de 607 frs. 78 c.

11^o Une de 12 setiers, ou 368 litrons 55 dés d'épeautre, due par J. L. Mossoux, de Fise-Fontaine.

12^o Une de 9 francs 11 centimes, due par J. F. Guerin, de Mons, près Montegnée.

13^o Une de 6 francs 7 centimes; due par M. de Villenfagne.

14^o Une de 25 francs 83 centimes, due par Maximilien Hubart, de St. Georges.

15^o Une de 6 setiers, soit 184 litrons 27 dés d'épeautre, due par Jean Duchesne de Julille.

16^o Une de 2 muids, ou 492 litrons 39 dés d'épeautre, due par M. Nizet, propriétaire à Flémalle.

17^o Une de 10 setiers 1/2, ou 322 litrons 48 dés d'épeautre, due par Henri Michel, de St. Georges.

18^o Et une de 4 setiers, ou 122 litrons 85 dés d'épeautre, due par Henri Pirotte, de St. Georges.

S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, audit M^e BERTRAND, notaire.

COMMERCE.

Fonds anglais du 18 décembre. — Consol., 84 1/2 0/0. — Fonds belges, 74 3/4. — Hollandais, 41 1/2.

Bourse de Paris du 19 décembre. — Rentes, 5 p. 100, jous. du 22 mars 1830, 98 fr. 85 c. — 4 1/2 p. 100, jous. du 27 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jous. du 22 juin 1830, 68 fr. 55 c. — Actions de la banque, 1700 fr. 00 c. — Certif. Falconnet, 80 fr. 85 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 83 0/0. — Emprunt d'Haïti, 225 fr. 0. — Emprunt romain, 78 3/4. — Emprunt belge 76 1/4.

Bourse d'Amsterdam du 20 décembre. — Dette active, 39 7/8 00/00, idem différée, 00 0/0. — Bill. de change, 14 1/2. — Syndicat d'amort., 65. 1/8; idem 3 1/2 p. 100, 53 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^e, 92 1/4 00 0/0, idem ins. gr liv., 57 1/16; idem C. Hamb., 0/0; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 100, 70 1/8. — Métalliques, 82 3/4. — Naples Falc., 75 1/2. idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 50 5/8. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0/00. — Brésil., 47 3/4. — Grecs 2^e levée, 21 1/2. — Cool-guerre, 90 7/8. — Bill. du trésor, 100 0/0.

Bourse d'Anvers, du 21 décembre.

Effets publics. — Métalliques, 87 1/2 P. 00. — Lots particuliers, 384 0/0 00. — Napolitains, 75 5/8 A. — Guebards 00 0/0. — Rente perp. Esp. de Paris, 00 0/0; idem Amsterdam, 51 3/4 00 00 0/0. — Anglo danois, 00. — Lots de Pologne, 99 1/2 00. — Anglo brésiliens, 50 0/0 00. — Emprunt romain, 80 0/0 P. — Emprunt belge de 12 millions, 000 0/0 00. — Idem de 10 millions, 00 0/0. — Idem de 24 millions, 74 3/4 à 1/2 A.

Bourse de Bruxelles, du 20 décembre. — Emprunt de 12 millions, intérêt 101 3/4 A. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 99 5/8 A. — Emprunt de 24 millions, 75 0/0 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège

SUPPLÉMENT EXTRAORDINAIRE AU POLITIQUE,

DU DIMANCHE 22 DÉCEMBRE 1832.

FRANCE.

Paris, le 20 décembre. — Les dernières dépêches du prince de Talleyrand sont assez importantes. Elles font connaître que la nouvelle de l'intervention de la Russie, en faveur de la Porte, a produit une profonde impression dans le cabinet anglais. Lord Palmerston veut à tout prix empêcher l'effet de la médiation russe. Aussi M. Maurojani et Nomeuk Pacha, les deux envoyés de la Porte ont trouvé le ministère anglais plus disposé à écouter leurs propositions qu'ils ne l'espéraient eux-mêmes.

Le reste des dépêches du prince de Talleyrand a rapport aux affaires du siège de la citadelle d'Anvers.

Il y a eu plusieurs réunions entre le prince Lieven, le baron Bulow, lord Palmerston et l'ambassadeur français. Les diplomates du nord s'opposent à ce que les frais des mesures coercitives exécutées contre la Hollande soient prélevés sur la portion de la dette hollandaise qui se trouve entre les mains des Belges. Cependant le prince de Talleyrand espère encore les faire consentir à cette clause.

Les frais du siège de la citadelle d'Anvers seront en effet énormes; déjà même ils dépassent toutes les prévisions du ministre de la guerre.

M. Eug. Larrieu a versé au trésor une somme de deux mille francs pour être donnée à quatre soldats blessés devant Anvers.

La conférence qui a eu lieu hier soir chez M. de Broglie était relative aux affaires de l'Orient. On parle d'une convention par laquelle les trois puissances (la France, l'Angleterre et l'Autriche) se porteraient garantes de l'intégrité du territoire.

Nos journaux de ce matin confirment ce que l'on disait hier de la dislocation du corps d'armée de la Meuse. Cette mesure paraît avoir été provoquée par la communication de l'envoyé prussien à la diète de Francfort sur l'attitude toute d'observation de l'armée du roi Frédéric Guillaume pendant la lutte commencée en Belgique. Il n'y a qu'une voix dans les salons politiques pour blâmer cette excessive confiance de notre cabinet dans des paroles diplomatiques.

Il paraît que la Prusse insistait pour cette dislocation, depuis quelques jours, et que l'Autriche s'était jointe à elle pour l'obtenir. En accordant nos ministres ont cru laisser à la cour de Vienne une latitude entière pour suivre des projets que lui inspirent les vues envahissantes de la Russie du côté de l'Orient.

Un nouvel opéra-comique, de M. Hérold, l'auteur de *Zampa*, vient d'obtenir à Paris un succès de vogue. Il a pour titre : *Le Pré aux clercs*.

Les journaux de Paris sont remplis du procès de M. Victor Hugo. M. Odillon-Barrot a plaidé pour le poète qui, lui-même, a pris la parole. Les plaidoiries ont été très orageuses, et le tribunal a renvoyé à quinzaine pour le prononcé du jugement.

BELGIQUE.

SIÈGE DE LA CITADELLE.

Anvers, le 20 décembre.)

Le maréchal rentre au quartier-général; il relève d'une grave indisposition qui l'avait forcé même plusieurs jours, à garder le lit. Sa première visite a été consacrée aux soldats blessés souffrants.

Le roi Léopold a fait remettre 6,000 francs à l'hôpital et la reine a recommandé qu'on eût pour les blessés des soins particuliers et qu'aucune douceur ne leur fut refusée.

ARMÉE FRANÇAISE DU NORD.

Berchem, 21 décembre (soir.)

Vingt deuxième journée du siège.

L'armée a fait une perte dans la soirée d'hier, c'est celle du capitaine d'artillerie Corbin, enlevé par un boulet. C'était un officier fort distingué; il laisse deux enfants et sa femme est enceinte de huit mois.

Pendant cette nuit le feu s'est soutenu avec vivacité de part et d'autre, mais sans résultat.

On a complètement reconnu l'inutilité d'emporter la demi-lune, dont la prise aurait coûté quelques hommes à cause d'une forte palissade intérieure que nos boulets n'ont pas entamée. Le projet d'occuper la demi-lune avait été formé pour mettre la batterie de brèche hors de toute inquiétude du feu que pouvait faire cet ouvrage. Il me paraît que le même but a été atteint en apportant quelques changements à la disposition de la batterie. Comme surcroît de précaution, une batterie de 12 mortiers à la Coehorn a été établie pour faire taire éventuellement les batteries mobiles que les assiégés pourraient rétablir dans la demi-lune.

Ce matin, à onze heures, la batterie de brèche armée de six pièces de 24, établie à 50 mètres environ de l'escarpe du bastion de Tolède et soutenue par plusieurs contre-batteries présentant un total de trente-six pièces; a ouvert son feu avec beaucoup de vigueur. L'effet a été fort satisfaisant. Les boulets ne rencontrent pas un mur aussi solide qu'on l'avait supposé d'abord. Les briques sont larges, et sur quelques points elles sont garnies d'un ciment assez tendre pour que les boulets entrent dedans. Au total, on peut calculer que chaque boulet dans ce moment fait sauter deux briques; la batterie de brèche à elle seule, enverra six mille boulets par jour. Comme les canons sont promptement usés à un tel service, des pièces de rechange ont été amenées auprès de la batterie, de manière que le feu ne sera pas interrompu un instant.

On peut donc en quelque sorte maintenant déterminer à quarante-huit heures près le terme des fatigues de l'armée. Il y a six mois environ le maréchal Soult demanda au génie un travail sur l'attaque projetée contre la citadelle d'Anvers; ce travail, qui existe, précise la nuit du vingt-huitième au vingt-neuvième jour de tranchée ouverte, comme celle où toutes les dispositions pour l'assaut doivent être faites. L'événement, suivant toutes les apparences, concordera à 24 heures près avec les prévisions du génie.

Le commandant de la batterie de brèche, le capitaine Brunet, vient d'être blessé par un éclat d'obus. Il a dû quitter son poste, sa blessure toutefois n'est pas de nature à donner de l'inquiétude.

Le gros mortier belge, fondu dernièrement à Liège, a été mis en batterie ce matin. Un grand nombre d'officiers ont assisté à l'essai qu'on vient d'en faire. Il a été servi par les artilleurs belges; sur deux bombes lancées, l'une a atteint le but; la seconde a éclaté en l'air. Au surplus au point où en est maintenant le siège, il n'y a plus nécessité d'avoir recours à l'emploi d'une telle pièce d'artillerie.

Ce matin ceux des blessés dont l'état permettait le transport ont été évacués sur Malines.

M. de Bets d'Anvers a écrit au maréchal pour lui offrir sa maison qu'on transformerait en cas de besoin en hôpital, le maréchal l'a remercié. Mais rien ne fait prévoir que cette offre puisse être acceptée, puisque six cents lits sont en ce moment disponibles.

On a acquis la certitude que les assiégés ont pratiqué un fourneau de mine derrière le bastion qui doit être battu en brèche, car, des édifices élevés d'Anvers on a vu s'amonceler de la terre dans l'intérieur de la place assiégée. La brèche sera établie d'une largeur suffisante pour passer 100 hom-

mes de front; les assiégés auront encore la ressource d'obstruer le passage par des poutres et décombres, d'établir des ouvrages pour protéger la troupe chargée de repousser l'assaut. Toutes ces difficultés disparaîtront, il ne faut pas en douter, devant l'impétuosité et la bravoure des soldats français qui attendent avec impatience le moment de l'assaut. Des anciens militaires qui ont assisté à plusieurs sièges, pensent que si Chassé tire un bon parti des forces de sa garnison, il pourra prolonger de quelques jours l'occupation de la citadelle après la brèche ouverte.

Les assiégés emploient comme projectiles, tout ce qui leur tombe sous la main: du bois, des pierres, etc.

ANVERS, LE 22 DÉCEMBRE.

OPÉRATIONS DU SIÈGE.

On lit dans le *Phare* :

Hier toute la journée le fort de Burcht a fait un feu très-suivi contre la citadelle.

Hier après-midi plusieurs officiers et sept ou huit artilleurs étaient montés sur le parapet du fort Montebello; ces braves se mettent trop à découvert pour observer la direction des coups.

Hier vers trois heures le roi est parti d'Anvers pour Bruxelles; il est sorti par la porte de Malines.

On aperçoit facilement du haut des maisons élevées de la rue du Couvent trois pièces hollandaises, qui se trouvent sur les bastions de la citadelle, et qui sont entièrement démontées.

Hier après-midi 8 coups du gros mortier ont été tirés sur la citadelle; les huit bombes ont parfaitement réussi et sont arrivées à leur destination; l'une d'elle a écrasé selon les rapports la dernière maison qui se trouvait dans la citadelle.

Un éclat de la grosse bombe qui a éclaté hier à midi et demi, a été trouvé dans un jardin; il pesait 88 livres.

Les français continuent à battre en brèche; les murs de la citadelle se trouvent déjà endommagés; mais ils sont extrêmement durs, et chaque coup les fait sauter en poussière.

On a entendu toute la nuit la fusillade et la canonnade, on a fait quelques pertes. Il est entré ce matin en ville une vingtaine de blessés français.

Les bombes du gros mortier sont curieuses à voir de jour, elles s'élèvent en l'air comme un ballon. Pour celles qui sont tombées dans la citadelle, peu après leur arrivée on a vu s'élever des tourbillons de terre et de fumée.

A une heure, les Français continuent toujours à battre en brèche.

On nous assure que demain toutes les batteries feront feu.

Le bruit court en ville que le général Chassé a fait la proposition au maréchal Gérard de rendre la citadelle à composition; le maréchal aurait refusé sa proposition et ne voudrait la recevoir qu'à discrétion.

Le langage de l'*Handelsblad* sur la situation de la citadelle, semblerait être l'avant-coureur de cet événement.

Le génie français a imaginé un moyen ingénieux de combler les fossés de la citadelle, sans interrompre la circulation de l'eau que les Hollandais y introduisent à chaque marée et qui peut submerger ces ouvrages chaque fois. Des tonneaux percés, fortement cerclés en fer à l'intérieur et à l'extérieur, seront placés par rangées et par couches entre les fascines qui doivent servir à combler le fossé, de cette manière, l'eau conservant un passage libre, ne renversera pas par son choc et n'inondera pas le pont qui doit servir à monter à la brèche.

ESPAGNE

Le 27 février, le général... (The text in this column is extremely faint and largely illegible, appearing to be a news report from Spain.)

Le 27 février, le général... (The text in this column is extremely faint and largely illegible, appearing to be a news report from Spain.)

Le 27 février, le général... (The text in this column is extremely faint and largely illegible, appearing to be a news report from Spain.)

OPÉRATION DE SÈVE

On lit dans le Progrès : Hier matin, le général... (This section contains a specific report or commentary, also very faint.)

Faint, illegible text on the left page, likely bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text on the middle page, likely bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text on the right page, likely bleed-through from the reverse side.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Ces opérations se poursuivent avec autant d'art que de vigueur, à travers tous les obstacles qui résultent de la force de la citadelle, de la résolution des assiégés et des contre-temps de la saison. La batterie de brèche poursuit son feu terrible et le revêtement de l'escarpe tombe en éclats sous ses projectiles.

La forteresse répond par un feu continu; elle se sert de pièces de campagne pour remplacer ses batteries démontées. Les pertes de l'armée française sont sensibles, quoique peu nombreuses. Le même boulet a tué le chef de bataillon d'artillerie Canal, le capitaine Grandsire et a emporté le bras d'un canonnier. Le lieutenant-colonel Mollin a été également blessé. Les officiers qui dirigent les opérations et l'artillerie sont spécialement exposés.

Le 65^e régiment de ligne qui se distingue depuis le commencement des opérations du siège par son zèle infatigable, a fourni du 20 au 21, 1240 travailleurs à la tranchée. Messieurs les officiers du génie et de l'artillerie se louent toujours davantage de leur bonne volonté et de leur ardeur.

Le logement pratiqué pour les tirailleurs dans le chemin couvert de la demi-lune derrière la lunette St-Laurent est terminé. Les autres travaux d'attaque sur ce point ne seront repris plus tard que lorsqu'il sera démontré que la prise de la demi-lune est une nécessité pour pouvoir opérer celle de la citadelle.

La descente de fossé souterraine vers la face gauche des bastions de Tolède a été poussée jusqu'à la contre-escarpe. On dit que l'on a pratiqué, au moyen de la mine, une ouverture dans le mur de revêtement. On vient de commencer une descente à ciel ouvert parallèlement à celle qui a été pratiquée souterrainement.

Suivant le rapport d'un déserteur, la garnison de la citadelle trouve peu de moyens pour se mettre à l'abri de bombes et autres projectiles dont la chute continuelle lui permet à peine de réunir les postes de service.

Suivant les rapports des généraux Sébastiani et Achard, les Français sont parvenus, malgré le temps contraire et les obstacles de tout genre, à s'établir sur les deux rives de l'Escaut de manière à ne rien craindre de l'ennemi. Ils ont établi en divers endroits des batteries de gros calibre, et maintenant il est devenu à peu près impossible à l'escadre hollandaise de tenter même le passage.

Les Hollandais ont fait une sortie du fort de Liefkenshoek et ont incendié plusieurs maisons. La fusillade a été très-forte sur ce point depuis deux heures jusqu'à quatre à laquelle ils ont été contraints de rentrer.

Les canonniers qui sont à la Tête des Flandres ont été contraints de s'approcher de la ville pour se mettre à couvert des boulets qui dépassent le bastion de Tolède.

Le temps brumeux empêche encore aujourd'hui d'avoir des informations exactes sur l'escadre qui est au bas de la rivière.

Hier dans l'après-midi, le maréchal Gérard, accompagné de ses aides-de-camp et de plusieurs officiers généraux, a visité l'hôpital militaire. Il a adressé à tous les blessés des paroles de consolation dans ce langage simple et franc qui a tant de sympathie pour le soldat. Il leur a dit que le roi Louis-Philippe voulait qu'ils ne manquassent de rien, qu'on leur donnât tout ce qui pouvait leur faire plaisir sans leur faire de mal et qu'il leur envoyait 10,000 francs pour satisfaire à leurs désirs et à leurs besoins particuliers.

Tous ces blessés ont accueilli ces paroles avec joie et reconnaissance. Ils sont tous dans cette disposition de force morale, qui exerce une si heureuse influence sur l'homme physique.

M. le maréchal n'a eu que des éloges à donner sur l'admirable tenue de l'hôpital, sur l'administration des secours de l'art et sur les soins continuels dûs principalement à MM. Seutin et Gouzée.

BRUXELLES, LE 22 DÉCEMBRE.

Le roi suivi de toute sa maison militaire qui l'avait accompagné à Anvers, est arrivé hier vers huit heures du soir au palais de Bruxelles.

— Le sénat est convoqué pour jeudi 27 de ce mois, à une heure.

— Le 5^e escadron du train des équipages, fort de cinq officiers, 197 sous-officiers et soldats, et 279 chevaux conduisant 64 voitures venant de Condé et se rendant à l'armée française devant Anvers, a logé cette nuit à Anderlecht et traversera Bruxelles dans la matinée d'aujourd'hui.

— La division de grosse cavalerie de l'armée française, sous le commandement du général Gentil St-Alphonse, qui était cantonnée à Grammont et aux environs, va rentrer en France. Elle commence aujourd'hui même son mouvement; elle est dirigée sur Maubeuge.

— Il est arrivé cet après-midi à Bruxelles, un fort convoi de munitions, forges, etc., se dirigeant sur Anvers.

— Huit déserteurs prussiens sont arrivés à une heure en ville.

— L'officier hollandais, pris dans l'affaire de la lunette St-Laurent, qui avait été envoyé à Valenciennes a été ramené avant-hier à Termonde.

— Un sabre d'honneur vient d'être offert par le corps d'officiers du 2^e bataillon de garde civique (Flandre orientale) canton d'Assenede, à M. J. Page leur major commandant.

— Un ingénieur liégeois a fait opérer par forme d'essai du fort Montebello sur la lunette St-Laurent des mortiers-mignons qu'un homme peut porter sous le bras, et qui portent très-loin.

— La cour royale de Bruxelles a décidé ce matin dans l'affaire de M. Feuillet-Dumus, contre le ministre de l'intérieur, au sujet de l'impression du *Moniteur*. La cour, réformant le jugement du tribunal de première instance, a condamné le ministre au paiement de douze mille florins et aux frais des deux instances. (Libéral.)

— M. Félix de Lamotte, officier en non activité, a été arrêté à Liege, et mis ensuite à la disposition de M. Holvoet, auditeur militaire en campagne, comme prévenu d'avoir répandu au champ de Bauwel des libelles contre le gouvernement.

— Les fais de l'exposition des produits de l'industrie nationale qui a eu lieu à Bruxelles en 1830 se sont élevés à la somme de 18,119 florins.

L'ARMÉE BELGE ET L'ARMÉE HOLLANDAISE.

Depuis que l'armée française est entrée dans le pays pour s'emparer de la citadelle d'Anvers, les journaux orangistes ont répété chaque jour à nouveaux frais, que l'armée belge est déshonorée.

Nous avons dit que le déshonneur ne pourrait atteindre nos braves soldats puis qu'ils subissaient la loi de l'Europe, que leur inaction était forcée, et qu'ils ne restaient dans cette inaction qu'en gémissant.

Mais que les journaux orangistes nous répondent maintenant?

Que pensent-ils de l'inaction volontaire de l'armée hollandaise? que dire de ces nombreux bataillons qui restent paisibles spectateurs de l'attaque de la citadelle sans voler à son secours, qui laissent foudroyer, tuer leurs frères sans faire un seul pas pour les délivrer?

Dites le nous, si vous êtes de bonne foi, cette armée n'est-elle pas à jamais déshonorée, car il est dans les règles de la guerre qu'une armée, un corps quelque faible qu'il soit, doit toujours faire un effort pour délivrer celles de leurs troupes qui sont cernées dans une place forte, lorsqu'elles peuvent le faire sans autre risque que celui de courir les chances d'une bataille?

Répondez messieurs du *Lynx*, du *Messenger*, du *Journal de Commerce* qui êtes toujours si empressés à prodiguer l'insulte à nos braves troupes, répondez si vous le pouvez. (Belge.)

LIÈGE, LE 23 DÉCEMBRE.

Vendredi soir, un incendie a éclaté dans la fabrique de M. Chadoir, située à Grivegnée. MM. Dehasse et Renoz se sont empressés d'y faire transporter leurs pompes; et grâce aux secours actifs apportés par les ouvriers de ces estimables fabricans, et ceux de M. Chadoir lui-même, le feu a été promptement maîtrisé.

M. Mélotte, agent principal, à Liège, de la compagnie des propriétaires réunis par laquelle la

fabrique de M. Chadoir était assurée, s'est immédiatement rendu sur les lieux pour constater les dommages qui peuvent s'élever de mille à deux cents flor. des Pays-Bas.

— On écrit de Gand, 21 décembre :

« Hier encore, le *Messenger de Gand* n'a paru. Cette circonstance et les faits qui l'ont précédée sont toujours enveloppés de certain mystère que sans doute le jour seul de la justice pourra entièrement dissiper.

« Un convoi de munitions de guerre, qui se dirigeait de Lille sur Anvers, a reçu l'ordre de retrograder. » (J. des Flandres.)

— On nous écrit de Luxembourg, 19 décembre :

« Nous avons eu ici, il y a quelques jours, une réunion d'orangistes et de carlistes de la haute volée, chez madame la comtesse de Villers. Il y avait à cette réunion, des 23 et des officiers prussiens; il s'y trouvait aussi des émigrés de Paris depuis juillet 1830. Après que le champagne eut un peu opéré sur les cervelles des messieurs et même des dames, ces deux toasts caractéristiques ont été portés :

« Par madame la baronne de Tornaco : A la prospérité des armes de Chassé!

« Et *rinforzando* par M^{lle} d'Astier, émigrée du faubourg Saint-Germain : A l'extermination du maréchal Gérard et de toute l'armée qui est sous ses ordres!

« Jugez de ce que pouvaient dire les messieurs quand les dames frappaient si dru. » (Courr. belge.)

L'*Handelsblad* revient sur la communication faite le 18 aux états-généraux par le ministre des affaires étrangères. M. Verstolk van Soelen a terminé ainsi son rapport :

« Sans doute la Néerlande n'a rien autant à cœur que d'établir avec toutes les puissances des relations de paix et d'amitié. Mais lorsque la force brutale, l'obscurantisme politique et l'étouffement de quelques-uns, menacent nos intérêts, notre dignité et notre indépendance, lorsque l'Europe craint que la Néerlande s'offre en holocauste à ses intérêts et que pour fermer le gouffre des révolutions elle se condamne au sort de Curtius; lorsque l'étranger ose venir insolamment nous dicter des lois sur le sol de la patrie, alors Nobles et Puissans Seigneurs, nous saurons défendre notre droit et prouver tous que la libre Néerlande ne fléchit le genou que devant Dieu! »

(Correspondance particulière.)

Anvers, 22 décembre, 5 heures du soir.

A la rude journée d'hier a succédé une nuit plus calme. Déjà, pendant la soirée les batteries de brèche avaient cessé de se faire entendre. Il paraît qu'on a dû les réparer, les plates-formes sur lesquelles reposent les pièces s'étant enfoncées dans le terrain humide qui les supporte. Mais ce matin, vers huit heures, elles ont joué avec une nouvelle énergie. D'ici à trois jours, la brèche sera bien avancée.

Le gros mortier a tiré aujourd'hui plusieurs fois. Deux ou trois bombes sont tombées, dit-on, à fort peu de distance du magasin à poudre de la citadelle. C'est vers cette direction que l'on continuera à tirer, ce qui n'est pas fort rassurant pour quelques rues qui avoisinent l'esplanade; elles sont presque désertes aujourd'hui.

Les Français, qui d'abord semblaient faire peu de cas du mortier, sont revenus de leur premier jugement; ils trouvent qu'il tire avec une justesse, à laquelle on ne s'attendait pas. On voit assez distinctement la bombe en l'air, elle paraît grosse comme un boulet de six.

Il n'y a plus, dit-on, que sept bombes à lancer; c'est dommage, car il paraît qu'elles ont produit un effet terrible dans la citadelle. Au dire d'un déserteur arrivé aujourd'hui en ville, lorsque la première bombe est arrivée, on croyait à la citadelle que c'était un tonneau à la Savart qui arrivait; on avait beaucoup parlé de cette invention parmi les hollandais.

Les boulets du fort Burgt continuent à sillonner l'Escaut et les canonniers à changer de place de temps à autre.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.